

**Séance de Conseil Municipal du 5 avril 2019**  
**Compte-rendu sommaire**

Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
MOREL Nicolas	HAUTEVILLE Jérôme
GRENAT Eric	REQUET Patrick

Membre excusé : GALLAY Dany (donne procuration à Isabelle Requet)

Membres absents : DUPONT Frédéric, GUERINEAU Kevin

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Accord à l'unanimité.

**Travaux sécurisation hameau du Cruet**

Suite à la consultation et l'analyse des offres, l'entreprise Acro BTP ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, s'élevant à 273 340.00 € HT a été retenue pour réaliser les travaux de sécurisation au hameau du Cruet. Accord à l'unanimité.

Une subvention au titre de la DETR a été accordée pour un montant de 112 496 €.

**Travaux accessibilité PMR Mairie Ecole**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation les offres sont en cours d'analyses.

Le dossier de DETR présenté pour ces travaux n'a pas été retenu.

**Vote des budgets 2019**

Présentation est faite des budgets 2019.

Budget Commune :

Fonctionnement : 668 432.57 Euros

Investissement : 1 083 604.77 Euros

Budget Eau/Assainissement :

Fonctionnement : 168 410.00 Euros

Investissement : 194 401.23 Euros

Budget Bailleur :

Fonctionnement : 9 594.90 Euros

Investissement : 3 966.62 Euros

Votés à l'unanimité.

**Déclassement d'une partie du domaine public hameau de Pombourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'échange de terrains au hameau de Pombourg pour permettre la réalisation d'un parking. Cet échange touche un terrain communal faisant partie du domaine public communal, il y a lieu de le déclasser pour l'intégrer au domaine privé de la commune et pouvoir réaliser l'échange. Accord à l'unanimité.

**Déclassement d'une partie du chemin de La Chavanette**

Un géomètre doit venir mesurer l'emprise du chemin à déclasser.

Le nouveau terrain sera ensuite acheté par Maurice Michaud.

Accord à l'unanimité.

**Versement par l'AFP d'une partie de la location perçue auprès du nouvel alpagiste de Tréchauffé**

La commune étant propriétaire des bâtiments d'exploitation de Tréchauffé, l'AFP versera une partie de la location, soit la somme de 2 000.00 € pour l'année 2019. Cette location sera indexée chaque année sur la variation de l'indice national des fermages, publié par arrêté ministériel.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire  
GALLAY Gilbert